

Mise en demeure

En un coup d'oeil

Montant relançable

7 363,08 €

SARL JANE
10 RUE MERCOEUR
44000 NANTES

Votre bien

2 - MAGASIN

Vos interlocuteurs

Gestionnaire

Gestionnaire
florecetterrien@cmoison.com

Comptable

Comptable
gaellevirot@cmoison.com

A Nantes, le 11/02/2025

Mesdames, Messieurs,

Es qualité de gérant, nous regrettons constater de nouveau que votre compte présente un solde débiteur s'élevant à la somme de **7 363,08 €**.

Vous trouverez le détail des sommes dues dans le relevé de compte présenté ci-dessous.

Nous vous informons sollicitons les services d'un huissier pour initier un recours par voie contentieuse.

Nous vous prions de croire à l'expression de nos salutations distinguées.

Comptable
Gaëlle VIROT

Libellé	Date	Débit	Crédit	Reste dû
Solde antérieur	01/01/25	2 269,74 €	0,00 €	2 269,74 €
Avis d'échéance 1ER TRIMESTRE 2025	01/01/25	7 533,64	-	9 803,38
Virement reçu VIR SARL JANE	17/01/25	-	2 440,30	7 363,08
TOTAL		9 803,38 €	2 440,30 €	7 363,08 €

Solde débiteur
au 11/02/2025

7 363,08 €

Page
1/1

Mandat de prélèvement SEPA

Débiteur
SARL JANE,
10 RUE MERCOEUR
44000 NANTESCréancier
CIC MANDANTS GERANCE
MOISON
18 rue du Calvaire
44000 Nantes

Montant à payer au 11/02/2025

7 363,08 €

RUM :d177fce7cb314da4a1c098f0b26ea46a

Type de paiement :Récurrent

Réf. :C4046 JANE1

Société :I.C.S : FR69ZZZ394625 / BIC : CMCIFRPPXXX / IBAN : FR7630047141220002025930582

A compléter, joindre impérativement un RIB

IBAN	Lieu	Signature
BIC	Date	

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez CIC MANDANTS GERANCE MOISON à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de CIC MANDANTS GERANCE MOISON. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que par le créancier pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Règlement par mandat SEPA

- Saisir vos coordonnées bancaires IBAN et BIC
- Joindre un RIB
- Dater et signer

Règlement par Chèque

- Établir le chèque à l'ordre : Cabinet MOISON
- Joindre à votre chèque le mandat SEPA non daté et non signé

Règlement par virement

- IBAN de la société et référence C4046.JANE1